



ASSOCIATION ADEPAL PPR

Saint Pancrasse - 38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : adepalsp@laposte.net

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

NEWSLETTER de mai 2024

De nouveaux articles sont parus depuis l'envoi de la newsletter d'avril 2024 :

- Culture des simples.
- Le billet d'humeur d'un citoyen, suite à la décision votée par le Conseil Municipal du Plateau des Petites Roches de céder le funiculaire à la com com du Grésivaudan
- Nouveau sujet sur le Forum : l'Art et les artistes du Dauphiné. Les commentaires sont ouverts à tous sur tous les sujets.
- Des articles de presse, concernant les délibérations votées par les élus lors du Conseil Municipal de Mai 2024. Voir à ce lien :

<https://www.adepal-ppr.fr/blog/cr-conseille-commune-nouvelle/conseil-municipal-du-2-5-24.html>

L'ADEPAL PPR se fait le relais des citoyens de la commune qui s'interrogent, après avoir lu les délibérations du Conseil municipal du 2 mai 2024, sur **l'avenir du funiculaire** qui tient une place importante dans l'Histoire du Plateau.

Ces citoyens sont surpris, également, par le montant de la somme **versée (7600 euros)** à l'Agence de l'Urbanisme de Grenoble dans le but d'adapter le PLU de la commune à l'installation d'habitats légers (Tiny-houses, yourtes), ce qui, à l'avenir, pourrait entraîner un changement notable dans le paysage local et le Parc de Chartreuse, sans que la majorité d'entre eux ait donné son accord.

En outre, d'autres citoyens sont dubitatifs sur l'accueil et la nature des 3 emplois volontaires, dans le domaine du **service civique**, qui seraient consacrés à *l'environnement* selon le souhait de la commission « Plateau en transition ». Celle-ci, quel qu'en soit le nombre de ses présents, est-elle la seule apte à juger de la nature du service civique à réaliser ?

Rappel de la règle : « Les volontaires en **service civique** ont un statut particulier. Ils doivent intervenir en complément de l'action des salariés de l'organisme d'accueil et non les remplacer. Leur rôle peut consister à développer de nouveaux projets au service de la population, démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, renforcer la qualité du service déjà rendu par les salariés... Cela signifie notamment qu'ils ne peuvent pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme (secrétariat, standard, gestion de l'informatique ou des ressources humaines...) ou seulement dans le cadre du projet auquel ils participent. Le service civique est un engagement volontaire **sur une mission d'intérêt général**,

*d'une durée de 6 à 12 mois, de 8 mois en moyenne, à raison d'au moins 24 heures hebdomadaires. Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, il peut être mis en place dans les neuf domaines suivants, reconnus prioritaires pour la Nation : **solidarité, santé, éducation pour tous**, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, interventions d'urgence.*

L'Indemnité versée par l'Etat au volontaire est 489,59 € auxquels l'organisme d'accueil ajoute 111,35 € minimum pour la prise en charge des frais d'alimentation, de transport. Cette prestation peut aussi être versée en nature avec par exemple des tickets restaurant. (Voir Service public.gouv.fr).

A Plateau des Petites Roches, ces emplois pourraient être affectés par exemple aux besoins sociaux, de solidarité (apporter l'information aux personnes qui n'ont pas internet ou une aide aux personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer d'un village à un autre ou ne savent pas se servir d'internet pour leur démarches administratives, etc...)

Réunion publique du 13 mai 2024, sur les mémoires des centres de santé :

Voir compte rendu de la réunion ci-après (page 3)

L'association Adepal PPR a chargé G. Danger de la représenter à l'atelier de réflexion collective dans le cadre de l'Analyse **des Besoins Sociaux de la commune de Plateau-des-Petites-Roches**, le 23 mai 2024. Un compte rendu sera fait par la suite.

CREART PLATO : Les créateurs d'Art du Plateau vous donnent rendez-vous les 15 et 16 juin 2024 salle polyvalente de Saint Pancrasse, pour la 2^è édition de l'exposition. Venez nombreux les rencontrer et voir leurs œuvres. **L'entrée est gratuite.**

L'ADEPAL PPR – 23 mai 2024 -

IMPORTANT

ADEPAL PPR est une association, loi 1901, indépendante et participative, **qui ne bénéficie d'aucune subvention ; seules les cotisations et la bonne volonté de ses adhérents lui permettent de fonctionner.** Afin de nous permettre de continuer à faire vivre la démocratie participative locale à Plateau des Petites Roches, adhérez ou participez aux frais de l'association (frais de site internet, frais de compte bancaire et assurance) en versant :

1) Une contribution libre par virement bancaire ou postal à :

ASSOC. ADEPAL PPR Crédit agricole

IBAN 13906 00163 00205855653 97

BIC AGRIFRPP839

(Indiquer : versement /participation à l'association adepal ppr)

2) Une adhésion 2024 à l'association adepal ppr= 15 euros/famille ou 10 euros par personne, en indiquant votre nom prénom et adresse, au même compte.

NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE.

... /...

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE MUNICIPALE « MEMOIRE DES CENTRES »

LUNDI 13 MAI 2024

L'objet de la réunion était de présenter au public le résultat du travail du groupe de volontaires qui a travaillé sur ce thème. Une cinquantaine d'habitants a participé à cette réunion publique municipale. Olivier PRACHE, élu en charge de piloter le projet, a tout d'abord rappelé les raisons de ce travail de mémoire : constat d'un besoin de faire apparaître l'histoire du lieu et de la faire perdurer. Les gens viennent ici « en pèlerinage ». L'idée est venue d'élargir ce projet à plusieurs associations, à des publics différents, et peut être d'en faire un atout touristique. La municipalité a fait appel à l'association **Histoire de...** pour coordonner, définir les différentes propositions, et finaliser un programme de valorisation des lieux.

C'est ainsi que divers scénarios et actions sont proposés au public présent à la réunion, ainsi que les règles qui encadreront la réalisation de toutes ces actions, la condition principale étant que ce projet n'entraîne pas de charges récurrentes pour la commune. La cure de St Hilaire ne pourra pas héberger de musée.

Plusieurs intervenants se relayent pour présenter les divers thèmes et actions proposés :

La Mémoire, par le biais de panneaux et de parcours mémoriels qui seraient installés sur le site.

La culture, l'événementiel, avec un théâtre de verdure, un sentier d'accès avec parcours sonore, sensoriel, l'art.

Une table d'orientation, une section mémoire des centres dans les bibliothèques,

Un site internet, un arboretum...

Certaines personnes présentes dans la salle interviennent sur quelques points :

-Un travail avait déjà été fait par le passé sur le sujet des mémoires par une association et quelques artistes. Pourquoi parle-t-on d'un nouveau projet ?

-Les 9 élus présents ont été interpellés pour qu'ils donnent leur avis sur le projet présenté. Ils ne l'ont pas fait.

-Les choix effectués dans cette réunion publique seront-ils respectés par les élus ou ignorés comme l'ont été les choix votés lors des réunions concernant l'avenir de la station de ski de St Hilaire ou celui du funiculaire ? On ne tient pas compte de l'avis de 50 personnes, dans une réunion publique, mais on se base sur des commissions composées de 3 ou 4 individus pour voter des délibérations qui concernent les 2500 habitants de la commune.

-une ancienne élue se réjouit que le projet actuel englobe toutes les multiples formes de mémorisation. Elle pose la question du financement aux élus présents.

Les élus demandent aux participants à la réunion de donner leur avis (par écrit ; sur bulletin distribué par les élus) sur le projet global et sa réalisation, puis de hiérarchiser les actions proposées. Chaque participant peut émettre trois votes en choisissant un, deux ou trois projets qu'il juge prioritaires. Il est possible de citer 2 fois le même thème.

Le résultat de ce vote donne une grande majorité (62 voix) à la réalisation du projet de panneaux réalisés par le groupe de volontaires réunis sous l'égide de l'association ADEPAL PPR. Arrive en seconde place le projet de sentier à thème (16 voix), puis le site internet (14voix).

L'association HISTOIRE De...a établi un dossier qui pourra servir de base aux recherches de financement de la Mairie. Auparavant, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la faisabilité des actions de ce projet, à court ou moyen terme.

A SUIVRE...